

Loi sur le vieillissement

Les syndicats professionnels s'inquiète du silence du gouvernement

La nomination de Mme Laurence Rossignol au poste de secrétaire d'Etat à la famille et aux personnes âgées, et le silence total du gouvernement sur le devenir de la loi d'adaptation de la société au vieillissement suscite l'inquiétude des professionnels.

De fait, le vieillissement ne semble plus à l'ordre du jour, et la secrétaire d'Etat est en formation accélérée sur un sujet qu'elle connaît peu.

La **Fnaqpa** par exemple s'en inquiète :

"L'absence de la loi vieillissement dans le calendrier parlementaire est, pour la **FNAQPA**, une grave erreur du gouvernement et ce à plusieurs niveaux.

Depuis deux ans le gouvernement freine à résoudre les problèmes urgents pour se concentrer sur une grande loi censée les résoudre à long terme. Si demain la réflexion à long terme n'est plus une priorité politique, le gouvernement devra au moins résoudre ces problèmes urgents que sont notamment la refondation de l'aide à domicile et la modernisation de la gouvernance des établissements.

La **FNAQPA** rappelle d'ailleurs la situation urgente partagée par 600 000 personnes âgées vivant en établissement et les nombreux aidants familiaux en difficulté.

Une erreur sur le plan économique également, alors que l'adaptation de la société au vieillissement représente un réel levier de croissance, notamment sur l'économie locale, un stimulateur de création d'emploi et d'aménagement du territoire.

A titre d'exemple en matière d'investissement, 1€ d'argent public investit génère un investissement global injecté dans l'économie locale de plus de 6€

Une erreur éthique pour finir, face aux besoins et attentes grandissants des personnes âgées fragilisées, alors que, comme le rappelait Jean **PALLUY** - Président fondateur de la **FNAQPA**, " la grandeur d'une civilisation se mesure à la considération qu'elle apporte à ses anciens ".

L'AD-PA s'interroge :

Simple retard ou faute grave ?

L'examen du projet de Loi d'adaptation de la Société au vieillissement n'est pas annoncé au Parlement avant l'été.

L'AD-PA demande à l'État de faire en sorte que ce texte entre en vigueur avant le 1er janvier 2015 comme prévu.

Dans le cas contraire il s'agirait d'une faute éthique car voler l'argent de la grand-mère quand les fins de mois sont difficiles est inacceptable moralement.

Il s'agirait en l'espèce de poursuivre en 2015, le détournement de la CASA (Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie) payée par tous les retraités depuis avril 2013, pour aider les personnes âgées vulnérables.

L'État prendrait ainsi la grande responsabilité de décrédibiliser encore plus sa propre parole aux yeux des Français.

À la faute éthique s'ajouterait une faute économique car le secteur de l'aide aux personnes âgées est un des secteurs majeurs de création d'emplois dans les années à venir.

Patrice Lefrançois